

Exploitation agricole en difficulté : comment réagir ?



© 2019 Les Echos Publishing

Conjoncture difficile, surendettement, charges trop lourdes, prix des produits agricoles trop bas pour être suffisamment rémunérateurs, multiplication des normes, incidents climatiques... autant de raisons qui expliquent les difficultés économiques auxquelles sont confrontées un grand nombre d'exploitations agricoles. Mais si elles conduisent parfois à la liquidation de l'exploitation, ces difficultés peuvent, dans bien des cas, être surmontées grâce à la mise en œuvre des dispositifs de soutien et d'accompagnement des agriculteurs prévus en la matière et/ou à l'intervention de la justice. Voici les démarches qu'un agriculteur est invité à entreprendre lorsque son exploitation connaît des difficultés financières.

Associations : comment bénéficiaire de subventions



© 2019 Les Echos Publishing

Les subventions sont accordées par des personnes publiques (État, région, département, commune, établissement public administratif ou industriel et commercial...) afin d'aider les associations à financer leur fonctionnement ou à mettre en place des projets spécifiques.

Le dispositif de traitement du surendettement



© 2019 Les Echos Publishing

Lorsqu'une personne se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses dettes, elle est en situation de surendettement. Une situation qui peut résulter d'une baisse de ses ressources ou d'un recours excessif au crédit. Elle peut alors demander à bénéficier du dispositif de traitement du surendettement en saisissant la commission de surendettement. Un dispositif auquel les dirigeants de société peuvent avoir accès dans certains cas.

Conservation des documents de l'entreprise : quels délais ?



© 2019 Les Echos Publishing

Le point sur la durée pendant laquelle vous devez conserver les divers documents émis ou reçus par votre entreprise.

Mentions sur les factures : êtes-vous au point ?



© 2019 Les Echos Publishing

Toute entreprise qui vend un bien ou une prestation de services à un autre professionnel est tenue de lui délivrer, dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services, une facture comportant un certain nombre de mentions obligatoires.

Entrepreneurs : comment rendre vos biens immobiliers insaisissables



© 2019 Les Echos Publishing

Comme vous le savez, un entrepreneur individuel dispose d'un seul et même patrimoine (sauf s'il a opté pour le statut d'EIRL). Ainsi, lorsqu'il rencontre des difficultés, ses créanciers professionnels peuvent faire saisir l'ensemble de ses biens, et pas seulement ses biens professionnels. Toutefois, il lui est possible de mettre ses biens immobiliers à l'abri des poursuites de ses créanciers en les déclarant insaisissables. Explications.

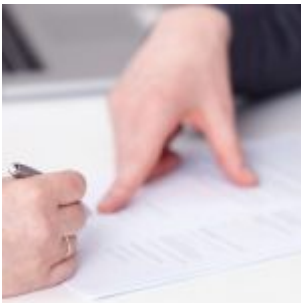
L'assurance-vie, un bon placement ?



© 2019 Les Echos Publishing

L'assurance-vie reste un outil incontournable pour valoriser son épargne et s'assurer un complément de revenus durant sa retraite. Le cadre juridique de ce contrat permet, en outre, à son souscripteur d'organiser la transmission de son patrimoine dans les meilleures conditions.

Vendre un bien avec réserve de propriété



© 2019 Les Echos Publishing

En principe, la propriété d'un bien vendu est transférée à l'acheteur dès la conclusion du contrat, que le prix soit payé ou non. Toutefois, le vendeur peut prévoir dans le contrat une clause de réserve de propriété en vertu de laquelle l'acheteur ne deviendra propriétaire du bien vendu qu'après le paiement intégral du prix. Ce qui constitue une garantie intéressante pour lui en cas d'impayé.

La rupture brutale d'une relation commerciale établie



© 2019 Les Echos Publishing

Tout producteur, commerçant, industriel ou personne immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers qui rompt brutalement, même partiellement, une relation commerciale établie sans donner un préavis écrit d'une durée tenant compte de celle de la relation commerciale engage sa responsabilité et s'oblige à réparer le préjudice qu'il cause à la victime de la rupture. Le point sur le régime de l'action en responsabilité pour rupture brutale de relation commerciale établie.

La responsabilité civile de l'association



© 2019 Les Echos Publishing

L'association qui cause un dommage à autrui engage sa responsabilité civile et doit indemniser la victime de son préjudice.